

# Vérification des visites virtuelles pour les fournisseurs de services de santé : Questions fréquemment posées

Pour appuyer la stratégie provinciale Priorité au numérique pour la santé, Santé Ontario a lancé un processus de vérification provincial grâce auquel les cliniciens et les organismes de soins de santé auront accès à diverses solutions de soins virtuels qui cadrent avec les normes provinciales.

Avec l'aide du ministère de la Santé, OntarioMD et d'autres intervenants en soins de santé, Santé Ontario a établi des exigences relatives à la capture vidéo et à la messagerie sécurisée des visites virtuelles pour faciliter les entretiens cliniques avec les patients et l'échange de données de santé interopérables.

Si vous avez d'autres questions au sujet du processus de vérification des visites virtuelles, veuillez envoyer un courriel à <u>verification@ontariohealth.ca</u> ou consulter la <u>page Web sur les solutions de visites virtuelles</u> <u>vérifiées pour les fournisseurs de soins de santé</u>.

### 1. Le recours à une solution vérifiée affecte-t-il ma rémunération liée aux services de soins virtuels?

Les fournisseurs de services de santé devraient se référer à l'exigence contractuelle en vertu de laquelle ils reçoivent une rémunération pour connaître les détails de la rémunération liée aux soins virtuels et savoir si la vérification constitue une recommandation ou une exigence. Toute autre question relative à la rémunération doit être adressée au bailleur de fonds par les voies habituelles, comme le Centre de soutien des services du ministère de la Santé au numéro suivant : 1 800 262-6524.

## 2. Ma solution de soins virtuels actuelle ne figure pas dans la liste des solutions vérifiées. Que dois-je faire?

Vous devriez encourager votre fournisseur de solutions à consulter le site Web de SO, et notamment la page <u>ontariohealth.ca/verification</u>, à laquelle figurent les renseignements requis pour participer au programme. Si vous êtes un fournisseur de services de santé participant à un projet pilote ou à un projet ou programme novateur, nous vous invitons à envoyer un courriel à <u>verification@ontariohealth.ca</u> pour demander à vous entretenir sur les options de vérification proposées pour votre solution.

### 3. Quel est l'objectif de la liste des solutions vérifiées?

La <u>liste des solutions vérifiées</u> sert uniquement à guider les fournisseurs de services de santé dans la sélection et l'acquisition de solutions de soins virtuels vérifiées. Les fournisseurs de services de santé devraient continuer de choisir eux-mêmes la solution et le fournisseur répondant le mieux à leurs besoins. Les fournisseurs de services de santé doivent faire preuve de diligence raisonnable pour garantir le respect

de la Loi de 2004 sur la protection des renseignements personnels sur la santé (LPRPS) et des autres lois applicables.

4. En tant que médecin ou fournisseur de services de santé, dois-je effectuer mes propres évaluations des risques de protection de la vie privée et de sécurité associés aux solutions vérifiées durant les processus d'acquisition?

Les fournisseurs de services de santé doivent prendre des décisions indépendantes au sujet des risques pour la vie privée et la sécurité en exerçant une diligence raisonnable à l'égard des fournisseurs de solutions et de la conformité de leur solution, des lois applicables et des mesures de protection des renseignements personnels.

5. Dois-je communiquer avec Santé Ontario dans le cadre du processus de vérification auquel se soumettra mon fournisseur de solutions?

Non. Les fournisseurs de services de santé n'ont pas besoin de communiquer avec Santé Ontario. Si vous souhaitez faire connaître ce programme à un fournisseur de solutions, veuillez l'encourager à communiquer directement avec Santé Ontario à l'adresse verification@ontariohealth.ca.

#### 6. Comment choisir une solution vérifiée pour mon cabinet?

Il incombe à chaque fournisseur de services de santé de choisir un fournisseur de solutions dans le cadre de son propre processus d'acquisition, tout en veillant au respect de ses obligations légales et de ses politiques et procédures internes. Santé Ontario a publié une liste de solutions vérifiées pour vous aider à trouver des fournisseurs de solutions satisfaisant aux normes provinciales.

7. Pourquoi Santé Ontario n'impose-t-il pas une seule solution de soins virtuels à l'échelle provinciale?

L'un des principaux objectifs du Programme de vérification des visites virtuelles de Santé Ontario est de permettre à l'ensemble des fournisseurs de services de santé de choisir des solutions de soins virtuels qui satisfont aux normes provinciales en matière de protection de la vie privée, de sécurité, de technologie et de fonctionnalité. Une approche de libre concurrence appuie cet objectif.

8. Pourquoi la liste des solutions vérifiées n'est-elle pas accompagnée d'un barème de prix?

Le tarif d'un produit est établi dans le cadre des rapports commerciaux entre l'acheteur (fournisseur de services de santé) et le fournisseur (fournisseur de solutions). Santé Ontario ne recueille aucun renseignement tarifaire.

9. J'offre une solution de DME certifiée par OntarioMD. Dois-je me soumettre à une vérification de Santé Ontario pour figurer sur la liste des solutions vérifiées?



Oui. À l'heure actuelle, il n'existe aucune réciprocité entre le programme de certification des solutions de DME d'OntarioMD et le Programme de vérification des visites virtuelles de Santé Ontario.

